

1332 - Autres opérateurs de l'habitat

**Convention d'études statistiques entre la
CAF, la CUS et le Département dans le cadre
de l'Observatoire départemental de l'habitat**

Rapport n° CP/2011/407

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la mise au point d'une convention permettant à l'ADEUS de traiter les données de la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin dans le cadre de l'observatoire départemental de l'habitat.

Lors de la mise en place de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, le Département a sollicité l'ADEUS pour l'extension de l'observatoire de l'habitat sur la CUS à l'échelle de l'ensemble du Bas-Rhin. L'observatoire départemental de l'habitat a ainsi accompagné le Département et l'Etat dans l'élaboration et, aujourd'hui, le suivi du plan départemental de l'habitat.

Dans le cadre des indicateurs de suivi, un certain nombre de données sont issues de la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin.

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de convention tripartite avec la Communauté urbaine de Strasbourg, la caisse d'allocations familiales et le Département précisant les modalités de partenariat pour la transmission de ces données à l'ADEUS.

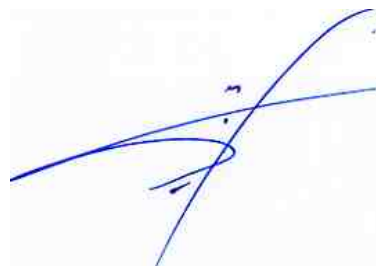
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention d'études statistiques entre la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg et le Département, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'observatoire départemental de l'habitat.

Elle autorise, par ailleurs, le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL